

**PROGRAMME DE STABILISATION
ET DE PROTECTION D'UNE PARTIE DES FALAISES DE QUÉBEC**

ANNEXE

TRAVAUX DE CORRECTION

Les travaux de stabilisation comprenant principalement les ouvrages suivants :

- ◆ **L'écaillage de rocher** consiste à enlever et à disposer de manière sécuritaire sur un palier de la falaise ou au pied de l'escarpement tout bloc de moins de 0,5 mètre cube (m³) et débris de rocher lâche fracturé ou détachable au moyen de barres d'écaillage conventionnelles.
- ◆ **La désagrégation** consiste à briser un gros bloc (généralement volume > 1m³) sans explosion afin d'obtenir des débris de plus petites dimensions et donc plus faciles à manipuler. Étant donné la proximité des résidences au pied de l'escarpement, l'emploi d'explosif n'est pas permis.
- ◆ **Le treillis de protection** consiste à mettre en place un treillis métallique fixé au roc au moyen de goujons d'ancrage. Lorsque cette mise de treillis est nécessaire, il devra y avoir plantation de plantes grimpantes (vignes vierges « engelmannii ») à la base du treillis ou dans les insertions possibles de la falaise, à raison de un (1) plan par mètre linéaire à la base. Cette opération vise à redonner à la falaise son aspect naturel. Toutes les vignes à planter devront être cultivées en contenant de un (1) gallon. Les coûts inhérents à cette plantation font partie des coûts admissibles à la subvention.
- ◆ **L'ancrage du roc** consiste à fixer en place les plans de roc et les gros blocs (généralement > 1 m³) au moyen de boulons d'ancrage installés par forage.
- ◆ **La barrière élastique** consiste à mettre en place une clôture métallique ancrée dans le roc et conçue pour résister aux chutes de blocs et de débris rocheux.

Les travaux de protection comprennent principalement les ouvrages suivants :

- ◆ **Le remblai de protection** consiste à ériger un monticule conçu pour bloquer la chute de blocs et de débris rocheux.
- ◆ **L'installation de glissière de béton** et de glissière surmontée de barrière métallique.
- ◆ **La construction, la réparation et le rehaussement de mur de soutènement ou de protection** conçu en fonction des éboulements rocheux possibles.